



Agence canadienne  
d'inspection des aliments

Canadian Food  
Inspection Agency

# Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Agence canadienne d'inspection des aliments  
Rapport 2025 à 2026



L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a une incidence positive sur la vie de l'ensemble de la population canadienne, et ce, de bien des façons. Chaque jour, le personnel dévoué de l'ACIA, dont des inspectrices et inspecteurs, des vétérinaires et des scientifiques, inspectent les aliments pour en vérifier la salubrité, protègent les végétaux contre les organismes nuisibles et les espèces envahissantes, et interviennent en cas de maladie animale pouvant menacer le cheptel national et la santé humaine. L'ACIA, guidée par un processus décisionnel axé sur la science et des règlements modernes, travaille sans relâche pour assurer l'accès à des aliments salubres et nutritifs au Canada, et pour faciliter l'accès de nos produits agricoles de qualité supérieure aux marchés internationaux. Pour en savoir plus, consultez [inspection.canada.ca](http://inspection.canada.ca).

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représenté par la ministre de la Santé, 2026.  
No de catalogue : A101-29F-PDF  
ISSN : 2818-2650  
Also available in English.

## Objectif du rapport

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (ci-après appelée « la Loi ») est entrée en vigueur.

La Loi représente une étape décisive dans l'engagement du Canada à éradiquer le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes et à prendre des mesures concrètes visant à respecter les droits de la personne et les normes internationales sur le travail.

Les entités et les institutions gouvernementales qui font des affaires au Canada ont la responsabilité de veiller à prévenir et combattre les pratiques d'exploitation de la main-d'œuvre dans leurs chaînes d'approvisionnement. Cela signifie qu'il faut s'assurer que les biens issus du travail forcé ou du travail des enfants n'entrent pas au Canada et que les entreprises canadiennes opérant dans le monde entier respectent des pratiques commerciales responsables.

En vertu de la Loi, certaines entités et institutions gouvernementales sont tenues d'évaluer et d'atténuer le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement, de mettre en œuvre des mécanismes de signalement transparents et de démontrer leur conformité au moyen d'une divulgation annuelle.

La Loi exige que ces entités et institutions gouvernementales soumettent au ministre de la Sécurité publique, avant le 31 mai de chaque année, un rapport détaillant les mesures prises au cours de l'exercice financier précédent afin de prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants au sein de leurs entreprises ou dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le présent rapport porte sur les activités qui ont eu lieu entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026.

## Agence canadienne d'inspection des aliments

L'ACIA est l'organisme de réglementation à vocation scientifique chargé de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux. L'Agence a pour mandat de :

- mettre en œuvre les exigences du système de salubrité des aliments du Canada pour améliorer la santé et le bien-être des gens;
- protéger les ressources végétales et animales du Canada contre les ravageurs et les maladies;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, des végétaux, des animaux et des produits connexes sur le territoire national et à l'étranger pour soutenir l'économie.

En 2025 à 2026, des membres du personnel dévoués de l'ACIA se sont efforcés de protéger le système alimentaire canadien et les ressources animales et végétales dont nous dépendons, tout en soutenant l'économie canadienne grâce au commerce des produits canadiens. L'ACIA travaille aussi activement à soutenir les priorités du gouvernement du Canada, notamment en matière de changements climatiques, de réconciliation et d'accessibilité, entre autres.

## Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

L'ACIA relève du ministre de la Santé. Elle est dirigée par son président et compte du personnel aux quatre coins du Canada, dans la région de la capitale nationale (RCN) et dans quatre centres opérationnels (Atlantique, Québec, Ontario et Ouest).

L'ACIA utilise une approche centralisée en matière d'approvisionnement. Selon ce modèle, l'orientation stratégique et les conseils en matière d'approvisionnement et de passation de marchés, ainsi que l'autorité fonctionnelle permettant de conclure des contrats, sont regroupés au sein d'une même direction générale. La centralisation de l'approvisionnement renforce la transparence et la conformité en mettant en œuvre des

procédures normalisées et des mécanismes de contrôle, de réduire les risques et de garantir le respect des exigences réglementaires.

L'ACIA achète des biens, des services et des travaux de construction pour soutenir et faire avancer son mandat. Les principaux types de biens et services achetés en 2025 à 2026 comprennent les biens et services scientifiques, les biens de technologie de l'information et les services professionnels.

L'ACIA utilise les mécanismes et outils suivants pour acheter des biens :

- recourir aux pouvoirs délégués de l'ACIA pour les montants allant jusqu'à 25 000 \$;
- recourir aux offres à commandes et aux arrangements en matière d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et de Services partagés Canada (SPC);
- mandater SPAC ou SPC pour acheter des biens au nom de l'ACIA dans le cadre des pouvoirs qui leur sont délégués;
- recourir aux pouvoirs en cas d'urgence de l'ACIA pour acheter des biens en réponse à une menace pour la salubrité des aliments, la protection des végétaux et la santé des animaux au Canada.

## Mesures visant à prévenir et à réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants

En 2025 à 2026, l'ACIA a respecté tous les points énoncés dans son plan d'action pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Les activités étaient axées sur l'éducation et la sensibilisation à l'échelle de l'Agence, la mobilisation et la collaboration internes et externes, ainsi que l'évaluation du risque dans ses chaînes d'approvisionnement.

Dans le cadre de ces efforts, l'ACIA a continué d'intégrer dans ses contrats les clauses contractuelles standard de SPAC, y compris le code de conduite de SPAC pour l'approvisionnement et les clauses contre le travail forcé. Le code exige que les

fournisseurs se conforment à toutes les lois et à tous les règlements applicables, y compris l'interdiction par le Canada des biens importés qui ont été produits au moyen du travail forcé ou du travail des enfants, quel que soit leur pays d'origine. De plus, l'ACIA a atténué de façon proactive les risques de travail forcé et de travail des enfants en tirant parti des offres à commandes et des arrangements en matière d'approvisionnement existants de SPAC qui incluent déjà des clauses contractuelles contre le travail forcé.

Le Bureau de l'intégrité et de la conformité des fournisseurs favorise la mise en place de pratiques commerciales éthiques, assure une application régulière de la loi pour les fournisseurs et maintient la confiance du public à l'égard du processus d'approvisionnement. Par l'entremise de ce bureau, les cas de non-conformité peuvent entraîner des recours contractuels, tels que la résiliation du contrat ou une éventuelle inadmissibilité à faire affaire avec le gouvernement du Canada.

En février 2026, l'ACIA a participé au Forum sur les droits de la personne dans les marchés publics et les chaînes d'approvisionnement canadiennes et au webinaire sur la gestion des risques de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes offert par SPAC et Sécurité publique Canada. Ces événements ont mis en lumière les pratiques exemplaires pour prévenir, déceler et combattre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement dans le contexte des marchés publics. Bon nombre des pratiques partagées dans ces forums ont déjà été intégrées aux efforts existants d'approvisionnement et d'atténuation des risques de l'ACIA, tandis que d'autres ont été identifiées pour une évaluation approfondie afin de déterminer leur applicabilité et leur valeur dans l'environnement opérationnel de l'ACIA.

Enfin, l'ACIA a mis à jour son plan d'action pour y intégrer de nouvelles activités fondées sur les progrès réalisés en 2025 à 2026.

## Politiques et procédures de diligence raisonnable

L'Agence a ajouté un nouvel élément à ses plans annuels d'approvisionnement des directions générales. Les types de produits qui sont considérés comme présentant le plus grand risque sont désormais automatiquement signalés pour leurs liens potentiels avec le travail forcé ou le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Cet ajout contribue à sensibiliser les responsables des décisions en matière d'approvisionnement à ces enjeux et encourage une approche plus informée des risques.

## Activités et chaînes d'approvisionnement à risque

En mai 2021, une analyse des risques des chaînes d'approvisionnement de SPAC a été réalisée par Rights Lab de l'Université de Nottingham au Royaume-Uni afin de déterminer quels biens étaient les plus exposés au risque de traite des personnes, de travail forcé et de travail des enfants. L'analyse et le rapport subséquent présentent des stratégies clés pour que SPAC utilise son pouvoir de dépense publique afin de sensibiliser au sujet du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

SPAC a pris note des constatations et des recommandations de cette analyse des risques et surveille les mesures de suivi connexes, ce qui comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de diligence raisonnable sur les droits de la personne.

En 2025 à 2026, l'ACIA a utilisé le rapport sur l'Analyse du risque lié à la traite des personnes, au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de SPAC pour évaluer les biens qu'elle a acquis au cours de l'exercice financier 2024 à 2025, définissant les activités et les chaînes d'approvisionnement à risque d'impliquer le travail forcé ou le travail des enfants.

Les conclusions de l'évaluation des risques suggèrent que l'exposition globale de l'ACIA au travail forcé et au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement est faible, avec seulement 0,14 % des achats concernés effectués dans les catégories

de produits présentant un risque élevé. La plus grande partie de l'approvisionnement à risque élevé a eu lieu dans le domaine des composantes des appareils électriques et électroniques (0,10 %), suivies des vêtements, de l'équipement individuel et des insignes, avec un pourcentage plus faible (0,04 %).

Alors que l'analyse indique un risque faible, l'ACIA reconnaît la nécessité de surveiller en continu ses activités d'approvisionnement pour toute modification du risque, afin de s'assurer que des mesures correctives puissent être appliquées de manière proactive.

## Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants

L'ACIA n'a pas pris de mesures pour remédier aux cas de travail forcé ou de travail des enfants ou pour soutenir les victimes, car aucun cas n'a été découvert. Cela reflète les résultats de l'évaluation des risques effectuée par l'Agence, qui a conclu que le risque que de tels problèmes surviennent au sein de sa chaîne d'approvisionnement est faible; par conséquent, aucune mesure d'enquête proactive n'a été prise. Toutefois, l'Agence continuera de surveiller le risque au sein de sa chaîne d'approvisionnement et de mettre en œuvre des stratégies pour soutenir les victimes touchées par ces problèmes, au besoin.

## Mesures prises pour remédier à la perte de revenus

L'ACIA n'a pas constaté de perte de revenus pour les familles vulnérables, car elle n'a pas pris de mesures pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants. L'évaluation des risques effectuée par l'Agence a conclu que la probabilité que de tels problèmes surviennent dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement était faible et qu'aucune mesure ciblée n'était donc requise. Aucun impact sur les revenus n'ayant été constaté, aucune mesure corrective n'était nécessaire.



## Formation du personnel

L'ACIA a continué d'exiger que les personnes responsables des décisions d'achat et de passation de marchés suivent une formation sur la délégation de pouvoirs. Cette formation comprend un volet consacré à la reconnaissance des risques de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. De plus, une page sur les ressources, les connaissances et le soutien offerts à l'interne continue d'être tenue à jour, et son contenu est communiqué à l'ensemble de l'Agence au moyen d'un bulletin d'information cyclique afin de susciter et de maintenir la sensibilisation à cet enjeu.

De plus, l'ACIA sait que SPAC a élaboré un cours sur l'achat éthique à l'intention des employés du gouvernement du Canada. Ce cours a été ajouté dans le plan d'action de l'ACIA et deviendra obligatoire pour les agents d'approvisionnement et recommandé pour les autres membres du personnel qui jouent un rôle clé dans le processus d'approvisionnement.

## Évaluation de l'efficacité

Étant donné que les activités de l'ACIA sont considérées comme étant à faible risque, la stratégie actuelle de l'Agence se concentre sur la surveillance et la sensibilisation, avec l'intention de prendre des mesures supplémentaires si cela devient nécessaire.

## Mots de la fin

En 2025 à 2026, l'ACIA a renforcé ses efforts pour prévenir et atténuer le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans la production de biens achetés. Ces efforts ont inclus la réalisation d'une évaluation des risques, la sensibilisation et la formation au sein de l'Agence, la poursuite de l'utilisation des outils de SPAC qui incluent des dispositions soutenant la prévention et la réduction du travail forcé et du travail des enfants, et la participation à des collaborations internes et externes. L'ACIA demeure dévouée à l'amélioration de ses pratiques et à la contribution importante aux objectifs

du Canada visant à promouvoir la transparence, la responsabilité et la durabilité sociale au sein de ses chaînes d'approvisionnement.

## Principales définitions

Pour les définitions clés, consulter l'article 2 de la [Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#).